

Mémoire
de la
Fédération des travailleurs et
travailleuses du Québec



présenté à la
Commission parlementaire sur le projet de loi 23
touchant le parc national du Mont-Orford

Le 24 mai 2006

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
565, boul. Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : 514 383-8000
Télécopie : 514 383-8001
www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 2^e trimestre 2006
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-89639-003-0

Avant-propos

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) représente plus de un demi-million de membres au Québec dont des milliers oeuvrent en Estrie dans divers secteurs d'activités tels le tourisme et l'hôtellerie, le secteur manufacturier, le secteur public, le bois et le meuble, etc.

La FTQ et ses précurseurs interviennent déjà depuis plus d'un siècle dans les grands débats de société et dans les dossiers qui touchent non seulement ses membres mais également les communautés dont ils sont des acteurs à part entière.

C'est à ce titre que la FTQ se présente aujourd'hui devant la Commission parlementaire sur le projet de loi 23 afin de faire entendre la voix de ses membres et de leur entourage.

Des travailleurs inquiets à juste titre

Monsieur le Président, Messieurs, Mesdames, membres du gouvernement et de l'opposition, permettez-moi d'abord de vous remercier pour l'invitation faite à la FTQ de participer à ce débat qui concerne la population et les travailleurs de l'Estrie et d'Orford, mais au premier chef les travailleurs et les travailleuses du centre de ski et du club de golf qui, à juste titre, sont inquiets pour leur avenir.

La désagréable impression d'un simulacre de consultation

Mais permettez-moi, Monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif du sujet, de déplorer les sorties médiatiques du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, hier, qui déclarait qu'il n'avait rien entendu de neuf qui puisse le faire déroger de son projet initial et qu'il comptait toujours aller de l'avant avec le projet de loi 23 dans sa version actuelle.

En démocratie, Monsieur le Président, on devrait laisser la chance à tous les intervenants de présenter leurs points de vue avant de tirer des conclusions et faire preuve d'une certaine ouverture, sinon d'une certaine écoute aux préoccupations et aux pistes de solution avancées par les organismes et individus directement concernés par le projet du gouvernement. Agir autrement nous laisse la désagréable impression d'un simulacre de consultation, ce que certains ont qualifié hier de « dés pipés d'avance ».

La recherche d'un consensus le plus large possible

Nous osons espérer que ce n'est pas le cas ici et que cette commission saura prendre en compte les voix des citoyens, des travailleurs et des communautés concernées. Au cas où la nouvelle ne se serait pas rendue à Québec, malgré les moyens de communication modernes, je vous confirme que les divers intervenants du milieu se rapprochent à grands pas de ce que nous recherchons le plus souvent dans le monde syndical, c'est-à-dire un consensus le plus large possible.

Ceci étant dit, nous demandons au gouvernement de surseoir au projet de loi 23 et de renoncer à la vente à des intérêts privés de 649 hectares de terres publiques situées dans le parc national du Mont-Orford, terres qui recourent notamment les monts Orford, Giroux et Desrochers.

Un appel de projets récréotouristiques

Comme plusieurs groupes ayant témoigné hier devant cette commission, nous croyons que le meilleur projet économique pour la région devrait découler d'un appel de projets récréotouristiques en lieu et place d'un appel d'offres visant la vente des territoires actuellement sous bail à des promoteurs privés. Notre propos à cet effet se base tout autant sur des impératifs de développement socioéconomique que sur les débats en cours au sein de la population de l'Estrie.

Assurer la pérennité d'une richesse patrimoniale publique

Et si la conséquence de cette position était le paiement au gestionnaire actuel d'une compensation, qu'elle soit de 10, 15 ou 20 millions de dollars, ce serait encore peu cher payer pour assurer la pérennité d'une richesse patrimoniale publique pour les générations à venir.

Certains vous ont demandé de modifier ou de revoir en profondeur le projet de loi 23, nous vous demandons carrément de le retirer et de procéder, comme le prévoit la loi actuelle sur les parcs, à une consultation publique.

Il n'y a aucun péril en la demeure qui puisse justifier la précipitation dans ce dossier. L'épouvantail économique de la faillite virtuelle du gestionnaire actuel ne devrait en aucun cas primer sur la recherche de solutions viables par le milieu.

Ouvrir toutes grandes les oreilles au quasi-consensus régional

Le législateur, au fil des ans, a cru bon d'adopter des mécanismes et des balises pour encadrer la protection de territoires jugés exceptionnels en termes de patrimoine naturel. Pourquoi vouloir aujourd'hui administrer une médecine de cheval à un patient qui ne demande qu'à avoir un diagnostic le plus juste possible afin qu'on lui trouve le meilleur traitement dans un climat serein et exempt de tensions?

En langage populaire, Monsieur le Président, nous dirions qu'il faut respirer par les deux narines et ouvrir toutes grandes les oreilles au quasi-consensus régional.

Le statu quo est inacceptable

Nous ne prétendons pas, loin de là, que nous sommes dans le trèfle jusqu'aux genoux en Estrie en matière d'emploi, de développement économique et social. La région a eu plus que son lot de fermetures d'usines et d'entreprises, particulièrement dans les secteurs les plus vulnérables dans un contexte de mondialisation et de délocalisation.

Nous pensons évidemment au vêtement et au textile, au secteur du meuble et de la fabrication de produits, au secteur manufacturier en général, sans parler du marché des pièces d'automobiles ou des infrastructures.

Nous sommes d'accord avec le ministre Béchard sur un point au moins : le statu quo est inacceptable pour la région. C'est pourquoi la FTQ Estrie a avancé, dès le mois d'avril, une proposition de compromis qui, croyons-nous, pourrait recevoir l'aval de la majorité sinon de l'ensemble des intervenants de la région. Cette proposition a par ailleurs été bonifiée par le CLD et la MRC.

Des ressources récréotouristiques légères sous propriété publique

Cette proposition, que nous reprenons devant cette commission aujourd'hui, implique qu'on renonce à toute cession de parties du territoire actuel du parc national du Mont-Orford et qu'on renonce à la construction de condominiums à l'intérieur du parc. Mais nous croyons qu'un développement économique du parc est nécessaire pour en assurer la survie et le futur.

Nous sommes d'avis qu'un appel de projets récréotouristiques inclurait certainement la construction d'un petit hôtel ou d'une auberge au bas des pentes de ski, ainsi que des boutiques, pour assurer la rentabilité du centre, la création et le maintien des emplois.

Ce projet se ferait sous bail de nature emphytéotique dont la durée restera à déterminer. Certains ont déjà suggéré une période de 30 à 40 ans mais la durée nous importe peu, c'est le principe de propriété publique qui nous importe.

L'exemple de Stowe au Vermont

La construction de condos pourrait se faire sur les terrains que détient déjà le promoteur du projet initial, M. André L'Espérance, à proximité du parc. Un télésiège d'accommodement pourrait relier ces condos au terrain situé au bas des pentes de ski, comme cela se fait, notamment, à Stowe, au Vermont, en ce qui concerne le télésiège d'accommodement. Les entreprises et les travailleurs de la construction profiteraient tout autant de cette proposition que du projet initial.

De plus tout projet récréotouristique devrait comporter une obligation de réinvestissement dans les infrastructures et de restauration de la montagne.

Le gouvernement devra prendre acte du consensus régional

Ce qui est important, c'est que l'impasse actuelle entourant le mont Orford soit résolue par ceux et celles qui devront de toute manière continuer de vivre ensemble, en Estrie. C'est pourquoi nous lançons un appel à toutes les personnes intéressées à travailler dans ce sens-là à le faire savoir. Le gouvernement devra prendre acte de ce consensus régional et agir en conséquence

Chose certaine, ce n'est pas à Québec et ce n'est surtout pas en légiférant que le gouvernement trouvera la solution. Si une loi est nécessaire, elle viendra après le consensus que les Estriens et les Estriennes seront parvenus à établir, pas avant.

Des études d'impact environnemental

Là où le gouvernement peut apporter une précieuse contribution, c'est en faisant faire les études d'impact environnemental qui seront nécessaires pour bien encadrer les travaux ou les développements à venir ou obliger le promoteur à faire faire de telles études.

De plus le gouvernement devrait exiger des garanties financières pour éviter qu'un entrepreneur bafoue les lois et règlements environnementaux et refile la facture de la restauration d'un site au public en engageant des procédures juridiques frivoles et dilatoires.

De telles études permettraient de répondre à plusieurs des questions soulevées dans le rapport du BAPE que le ministre Thomas Mulcair avait commandé en novembre 2004, et qui portent, en particulier, sur la protection de la valeur écologique du parc, des ruisseaux qui le traversent et des espaces environnants.

Le gouvernement monte aux barricades pour traquer les entrepreneurs qui bafouent les lois de l'environnement en construisant sur des milieux humides, notamment à Laval et à Longueuil. Ne pourrait-il montrer la même sensibilité pour l'intégrité d'un parc national emblématique et gardien d'une faune et d'une flore uniques.

La voix de la communauté doit primer

Monsieur le Président, il n'est pas dans nos mœurs, à la FTQ, de monter au front pour menacer de coups de force et de mesures extrêmes à chaque fois qu'un problème se pose. Mais lorsqu'une communauté en arrive collectivement à des pistes de solution à un problème qu'elle n'a pas elle-même élevé au rang d'enjeu national, rappelons-le, soyez assuré que nous allons tout mettre en œuvre pour que la voix de cette communauté prime sur tout autre intérêt ou lobby.

Des projets viables élaborés pour et par la région

Les nombreuses discussions et contacts que nous avons établis depuis plus de deux mois nous ont convaincu qu'une communauté qu'on disait divisée et tendue apparaît de plus en plus proche d'un consensus qui soudera, nous en sommes sûrs, les solidarités nécessaires à un développement économique et social durable pour l'Estrie. Si la controverse entourant ce projet gouvernemental aura généré un dialogue sain et nécessaire entre les intervenants du milieu, l'exercice n'aura pas été vain.

Il reste à souhaiter, en terminant, que le gouvernement saura prendre toute la mesure de la détermination des citoyens et des travailleurs de l'Estrie à faire respecter leur opinion et à mettre de l'avant des projets viables élaborés par et pour la région.

Merci Monsieur le Président.

LC/av
sepb-574
24 mai 2006